

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 441 accordant au Conseil d'Administration des Biens des Frères des Ecoles Chrésiennes en C.F.S. la concession définitive d'un terrain sis à Djibouti, Boulaos (T.F. 811).

n° 441

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1963

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro
30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait concession définitive au Conseil d'Administration des Biens des Frères des Ecoles Chrésiennes en Cote Française des Somalis, d'un terrain, d'une superficie de 5.200 mètres carrés, sis à Djibouti, lieu dit Boulaos, et immatriculé au Livre Foncier sous le n° 811. Art. 2. La mutation du Titre Foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbres seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, Raoul GAUDIBERT. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, BOULOK ABDOU IBRAHIM.